



Mardi 25 février 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Tribunal fédéral a rejeté le recours de la FEDE contre la modification de la loi sur la caisse de pension quant à la désignation des représentant·es des assuré·es.

La FEDE a utilisé les voies institutionnelles à disposition pour contester la loi, dont elle craignait qu'elle crée un affaiblissement de la représentation des assurés. Force est de constater que l'expérience a donné raison au Conseil d'État dans ce dossier. D'une part, lors des dernières élections, la FEDE a pu placer quatre représentant·es des associations membres et, d'autre part, le Tribunal fédéral partage l'avis du Conseil d'État.

La FEDE prend donc acte de cette décision et souhaite que le Conseil d'administration de la Caisse poursuive ses efforts pour une représentation paritaire dans l'intérêt de la défense des assuré·es.

Pour la FEDE

Isabelle Castella, Présidente, 078/225 28 36